

### PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

Veillez suivre chacune des neuf (9) étapes du présent formulaire;  
 Veillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape huit (8);  
 Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment (25\$);  
 Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.  
 Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la demande est complète  
Ce formulaire est pour les clôtures, haies, murets seulement mais pas pour les clôtures entourant une piscine

#### IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

### 1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Nom de la rue	
Numéro de lot ou numéro civique (adresse)	
Logement supplémentaire ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Si oui, veuillez remplir le formulaire : Ajout d'un logement</i>

### 2 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU ENTREPRENEUR DES TRAVAUX

Nom complet	
Adresse complète	
No. Téléphone	( ) - ( ) -
Adresse courriel	(la façon la plus efficace pour communiquer avec vous)

### 3 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom	
Adresse complète	

No. Téléphone	( ) -	( ) -
No. RBQ (entrepreneur)		

**\*\*\* Aucun permis n'est exigé pour les clôtures à neige, il y a toutefois une réglementation à respecter :  
Restrictions applicables aux clôtures à neige**

*Les clôtures à neige sont autorisées uniquement pour les fins pour lesquelles elles ont été conçues, c'est-à-dire à des fins temporaires en période hivernale pour protéger les végétaux ou pour servir de brise-vent en bordure d'une voie de circulation. En aucun cas, une clôture à neige ne peut servir à délimiter une propriété et aucun droit acquis à une telle clôture déjà installée ne peut être reconnu pour la maintenir en place hors de la période autorisée.*

#### 4 NORMES

##### Matériaux permis

###### Clôture de bois :

Les clôtures de bois doivent être confectionnées de bois plané, peint, vernis, traité ou teinté. Il est toutefois permis d'employer le bois à l'état naturel dans le cas des clôtures faites avec des perches de bois.

###### Clôture de métal :

Les clôtures de métal doivent être décoratives et être composées de fer forgé ou de mailles de fer (type frost). Les clôtures de métal doivent être de conception et de finition à éviter toute blessure. Les clôtures de métal sujettes à la rouille doivent être peinturées au besoin.

###### Murets :

Les murets doivent être faits de blocs-remblai décoratifs, de blocs de béton cellulaires recouverts d'un crépi ou de stuc, de poutres de bois équarries sur quatre faces, de pierre, de brique ou de béton avec des motifs architecturaux ou recouvert d'un crépi ou de stuc.

###### Autres clôture :

Les clôtures ornementales faites d'éléments de maçonnerie, de résine de synthèse ou autres matériaux similaires sont autorisées.

##### Matériaux prohibés

- Bois aggloméré
- Chaînes
- L'utilisation de blocs de béton non décoratifs et non recouvert d'un matériel de finition sont prohibés
- Fil de fer barbelé \*\*
- Fil électrifié \*\*
- Clôture à neige \*\*

- Clôture de tôle
- Broche à poulet
- Le plastique ondulé et matériaux
- L'utilisation de pneus de pièces de bois huilées ou non équarries de blocs de béton non architecturaux, de matériaux de rebuts pour la construction d'un muret ou mur de soutènement est strictement interdite

**\*\* Certaines exceptions existent, veuillez communiquer avec le fonctionnaire désigné pour avoir les détails**

##### Implantation

L'implantation d'une clôture, haie ou muret peut être implanté sur la ligne de propriété avec l'accord écrit des propriétaires concernés. (voir à la fin du formulaire)

##### Exception

###### Emprise de la rue :

Toute haie doit être installée à une distance minimal de : 0,6 mètre l'emprise de la voie de circulation. Aucune haie ne doit empiéter ou projeter dans l'emprise de la voie publique. Tout muret doit être construit à 1 mètre de la ligne de l'emprise.

###### Borne-fontaine :

Tout muret doit être construit à 2 mètres d'une borne-fontaine.

## Hauteur maximale

En cour avant :

1 mètre pour tous type de clôture et haie

1,2 mètre pour tous les types de muret

En cours latérales et arrière :

2 mètres pour tous types de clôture

3 mètres pour tous types de haie

1,5 mètre pour tous type de muret

### Exception

Lot de coin :

Pour la partie de la cour arrière située dans la marge de recul avant, la hauteur maximale des clôtures et des haies est de 1,5 mètre.

Triangle de visibilité :

À l'intérieur du triangle de visibilité, aucune construction, clôture, haie ou autre aménagement ne doit excéder 60 cm de hauteur mesurée par rapport au niveau du centre de la rue.

Aire d'entreposage extérieur :

Pour les usages d'utilisés publiques, pour les usages commerciaux comportant des aires d'entreposage extérieur et pour les usages industriel, la hauteur maximale d'une clôture, dans la cour avant, est de 1 mètre et de 3 mètres dans les cours latérales et arrière.

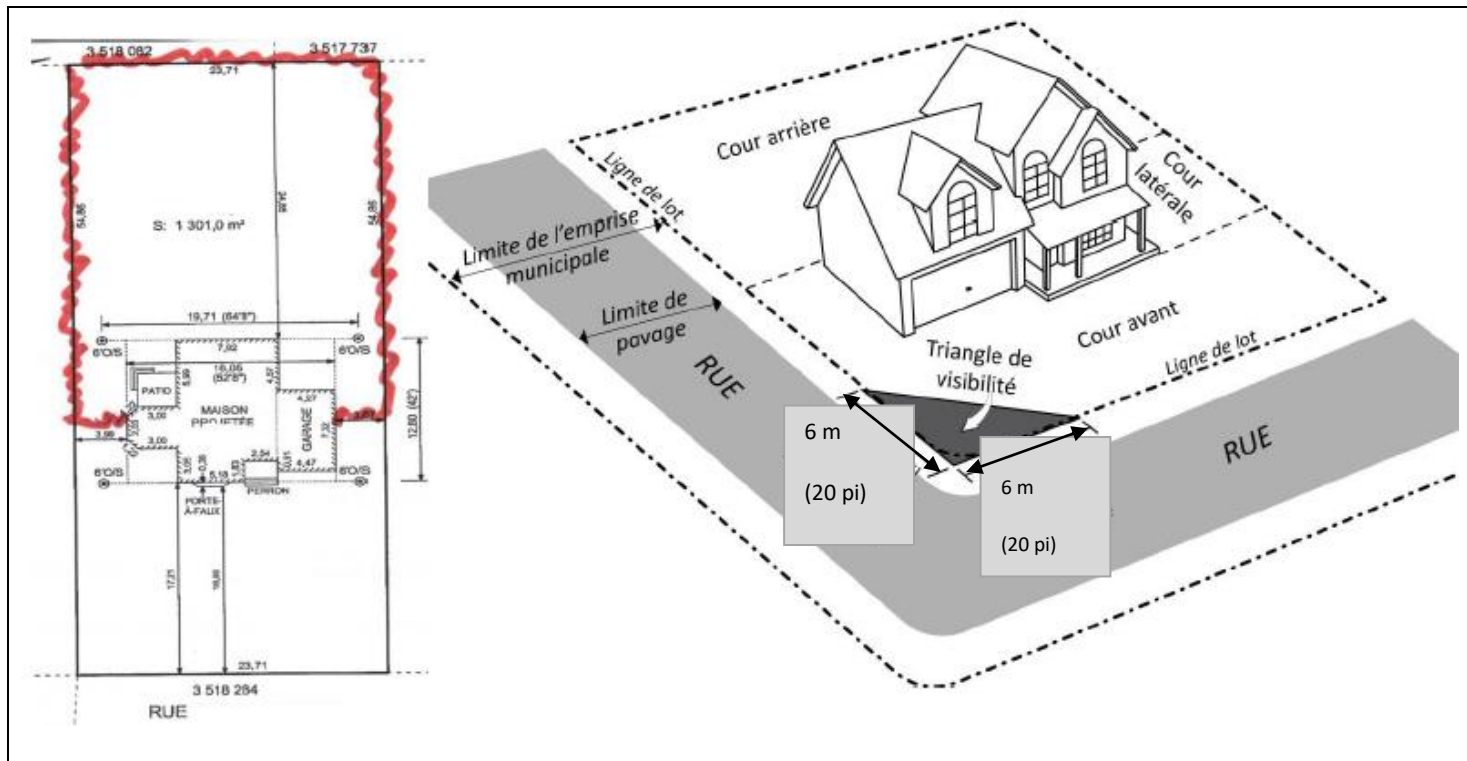
Voir croquis au point 6

## 5 DÉTAIL DE L'OUVRAGE

Matériel :		
Implantation : <i>Veillez fournir un plan avec la localisation de la clôture, haie ou muret tel que montré en exemple au point 6</i>	Borne-fontaine  Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Terrain de coin  Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Hauteur :	Cours avant	
	Cours latérale droite	
	Cours arrière	
	Cours latérale gauche	
Clôture entourant une piscine :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <u>Si oui</u> veuillez plutôt remplir le formulaire approprié : Formulaire pour les piscines hors-terre Formulaire pour les piscines gonflables Formulaire pour les piscines creusées	

## 6 EXEMPLE D'IMPLANTATION ET DÉTAIL D'UNE PROPRIÉTÉ

--



### 7 ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue début des travaux :	Date prévue fin des travaux :
---------------------------------	-------------------------------

Valeur des travaux :

### 8 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

SI NÉCESSAIRE Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une procuration (autorisation) du propriétaire actuel  Un plan montrant la localisation au point six (6) (peut être fait dans le bas de cette feuille)	Réservé à la réception  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
---	--

### 9 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

--	--

Signature	Date
<i>N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis</i>	

\* Plan de localisation à joindre



### ACCORD ÉCRIT ENTRE PROPRIÉTAIRES

(exigée en vertu de la sous-section 4.4.2.11  
du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme)

Numéro du permis ou certificat d'autorisation : \_\_\_\_\_ Date d'émission : \_\_\_\_\_  
 Numéro de matricule (numéro du rôle) 1 : 34038 \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
 Numéro de matricule (numéro du rôle) 2 : 34038 \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

#### PARTIE 1 : IDENTIFICATION DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S) FONCIER(S)

Nom 1 : \_\_\_\_\_  
 Nom 2 : \_\_\_\_\_  
 Adresse 1-2 : \_\_\_\_\_  
 Téléphone 1-2 : ( ) \_\_\_\_\_ Numéro (s) de lot(s) : \_\_\_\_\_

#### PARTIE 2 : ACCORD ÉCRIT – PLANTATION SUR OU À PROXIMITÉ DE LA LIGNE MITOYENNE

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

#### PARTIE 3 : TYPE DE HAIE

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

#### PARTIE 4 : SIGNATURE DE L'ENTENTE

J'atteste par la présente avoir pris connaissance des normes relatives aux haies édictées à la sous-section 9.4.2 du règlement de zonage \_\_\_\_\_ et déclare que je suis en accord avec cet aménagement sur la ligne mitoyenne.

Signature du propriétaire	Date
Signature du propriétaire	Date
Signature du propriétaire	Date

\* Ce formulaire doit être remis à la Ville de Saint-Basile avant l'émission du certificat d'autorisation visant l'aménagement prévu. Il doit être signé par les parties concernées.